

## LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le **neuf du mois d'avril**, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Saint-Georges-de-Luzençon, régulièrement **convoqué le 2 avril 2026**, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Didier CADAUX, maire de la Commune de Saint-Georges-de-Luzençon.

La séance a été publique.

D2026-041	Nomination d'un secrétaire de séance	Approbation à l' <b>unanimité</b>
D2026-042	Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026	Arrêté à l' <b>unanimité</b>
D2026-043	De Laparre de Saint Sernin contre commune de Saint-Georges-de-Luzençon – Désignation d'un avocat	Adoptée à la <b>majorité</b> des suffrages exprimés : 16 voix pour 2 abstentions (GAUFFRE, PIONA)

Fait et délibéré, le 9 avril 2026,  
Ont signé le maire et le secrétaire de séance.

La secrétaire de séance,  
Corinne DELMAS



Le maire,  
Didier CADAUX

